



Conseil Municipal d'Auzances

Lundi 25 septembre 2023 à 19 heures

Salle du Conseil Municipal – Mairie d'Auzances

PROCES-VERBAL

- ✓ Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Fabien JAMME, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Delphine DIONNET, Christine BICHON-MOREL, Marie-Claude BOUGNOUX, Jean-Pol GILBERT, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCCIA, Bastien GENDRAUD, Chrystelle VAXIVIERE
- ✓ Procuration : Françoise SUDI GUIRAL à Françoise SIMON
- ✓ Absents : Françoise SUDI GUIRAL, Jean-Pascal HELION
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Leilha BERTHON**
- ✓ **Approbation du compte-rendu de séance du 3 juillet 2023 : à l'unanimité des votants**
- ✓ Françoise SIMON signale deux congés de maladie au service administratif de la mairie. Une demande a été envoyée au Centre de Gestion pour un renfort. Une seule candidature à mi-temps. Elle fait également part du décès du DGS de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine Philippe MIHOUT. Les obsèques auront lieu mercredi. Le conseil communautaire prévu mercredi 27 septembre est annulé et reporté au 10 octobre prochain.
- ✓ **Compte-Rendu des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et du 30 novembre 2020**

DECISION n° 2023-14 en date du 17 juillet 2023 portant sur l'acquisition de divers panneaux et équipements pour la signalétique de la commune d'Auzances

Devis de la société SIGNAUX GIROD – Agence de Limoges – Parc Ocealim - 6 avenue Maryse Bastié – 87270 COUZEIX, est retenu pour un montant de **1 245, 17 HT**, soit **1 494, 20 € TTC**, pour l'acquisition de divers panneaux et équipements pour la signalétique de la commune d'Auzances (achat concernant principalement le parking du collège, un autre achat sera effectué pour le chemin de la Fontaine) Madame le Maire précise que les panneaux « interdit aux camping-cars » sont interdits et que par conséquent, il sera nécessaire de commander des panneaux « rétrécissement de chaussée » pour la rue de l'église.

Un budget important a été consacré cette année à la signalétique. Madame le Maire précise qu'outre l'achat pour le chemin de la Fontaine, ce sera terminé pour cette année.

DECISION n° 2023-15 en date du 9 août 2023 portant sur l'acquisition d'un véhicule « Citroën Jumpy » pour les services techniques communaux

Le devis de SPOTICAR « Grand Garage Montluçonnois » à MONTLUCON (03) – 22 rue de Pasquis – BP 593 -, est retenu pour un montant de **22 224, 76 € TTC** (*frais carte grise, 25 € carburant et équipement tri flash, gyro, bandes fluorescentes compris*), pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire Citroën Jumpy pour les services techniques de la commune d'Auzances.

DECISION n° 2023-16 en date du 9 août 2023 portant approbation de l'actualisation du devis d'Univers Parallèle pour la signalétique relative à la mise en valeur du patrimoine auzançais

L'actualisation du devis d'Univers Parallèle se trouve ainsi porté de 900, 58 € HT à 1 263, 83 € HT.

DECISION n° 2023-17 en date du 17 août 2023 portant souscription d'un contrat d'assurance pour une couverture en formule « tous risques » du véhicule Citroën Jumpy, immatriculé FD-574-RK, acheté pour les services techniques communaux

Souscription auprès de la compagnie Groupama d'Oc d'une assurance « tous risques » pour le véhicule Citroën Jumpy (FD-574-RK) commandé pour les services techniques communaux, pour un retrait prévu le 22.08.2023, pour un montant annuel de 699, 89 € (soit 256, 75 € pour la période du 22.08.2023 au 31.12.2023).

DECISION n° 2023-18 en date du 7 septembre 2023 portant location du logement communal situé au 2 rue Barraud 23700 AUZANCES

La demande de location présentée par Monsieur CHAISES Nicolas pour le logement situé 2 rue Barraud – 23700 AUZANCES, est acceptée à compter du 25 septembre 2023, moyennant un loyer mensuel de 350, 98 Euros se décomposant comme suit :

- Loyer appartement : 339, 06 Euros
- Ordures ménagères : 11, 92 Euros

1 – Création d'un poste de technicien à temps complet (35h)

La candidature de Stéphane KINET, agent de maîtrise principal à temps complet, a été retenue par le Centre de Gestion de la Creuse pour l'accès au grade de technicien, au titre de la promotion interne 2023.

Madame le Maire rappelle que Stéphane KINET, en plus de gérer intégralement la restauration scolaire, est responsable du service périscolaire (emplois du temps, entretiens professionnels...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, crée le poste de technicien à temps complet à compter du 1^{er} novembre (délai de vacance de poste 1 mois obligatoire).

2 – Avenant à la convention réalisation n° 23-22-052 d'action foncière pour la reconquête d'une bâtisse vacante et le développement économique de la commune avec la CCMA (Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine) et l'EPFNA (Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine)

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2021-74 en date du 29 novembre 2021 :

« Cette convention concerne les parcelles AD 397, AD 396 et une partie de l'AD 574, situées 6 place du 11 Novembre.

Madame le Maire explique au Conseil que l'EPFNA se charge d'estimer, de négocier et d'acquérir cet ensemble immobilier qui a pour but d'accueillir une épicerie avec vente de produits sans emballage, ainsi qu'une cave et un bar à vin.

Outre ces activités commerciales en rez-de-chaussée, des logements pourront être également réhabilités à l'étage.

L'engagement maximal de l'EPFNA est de 200 000 € HT.

La commune s'engage à rembourser les frais engagés par l'EPFNA.

Madame le Maire indique que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la première acquisition ou à compter du premier paiement effectif en cas d'expropriation ou de la première consignation des indemnités d'expropriation. En absence d'acquisition, la convention sera échue au maximum 2 ans après sa signature.

Madame le Maire explique que cette démarche est facilitatrice pour la commune qui, avant de procéder à l'acquisition du bien auprès de l'EPFNA, prend le temps de monter son projet et de rechercher les financements.

Madame le Maire précise que si le projet aboutit sans l'intervention de la commune, cette opération ne lui coûtera rien.

Elle précise aussi que cette signature est permise car la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine a conventionné avec l'EPFNA dans ce sens le 23 Avril 2018 et que la convention à signer pour ce projet a été validée par le conseil d'administration de l'EPF le 26 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'EPFNA et la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine pour l'acquisition de l'immeuble sis 6 place du 11 Novembre. »

Madame le Maire précise que Madame Julie SALLARD de l'EPFNA a repris contact pour l'informer que l'Association des Apprentis d'Auteuil était vendeuse du bâtiment dit « Bussière », place du 11 novembre. La situation semble donc avancer. Elle propose la signature d'un avenant à la convention signée le 4 janvier 2022 pour une prolongation d'un an. L'EPFNA doit, en effet, étudier plus finement la vétusté du bien afin de présenter à la collectivité un estimatif des coûts de gestion de cette bâtisse remarquable. Le portage de trois ans prévu dans la convention initiale est conservé. Par ailleurs, à la suite de l'approbation du nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'EPFNA pour la période 2023-2027, le présent avenant a également pour objet la mise en conformité de la convention au nouveau PPI.

La durée de la convention est de 3 ans, à compter de la première acquisition sur les périmètres désignés ou, pour les biens expropriés, à compter du premier paiement effectif ou de la première consignation des indemnités d'expropriation.

En absence d'acquisition, la convention sera échue au maximum 3 ans après sa signature soit le 4 janvier 2025.

Une estimation des travaux de charpente-couverture devra être sollicitée auprès d'un professionnel afin qu'il soit fourni à Madame SALLARD puisque ce coût pourrait impacter le prix d'achat (négociation (expertise et devis)). Un géomètre sera également nécessaire ; cela fera partie des négociations.

Plusieurs solutions peuvent être possibles pour l'achat : achat tout de suite par la commune ou EPF achète la nue-propriété et la commune aura l'usufruit (la commune apporte dans ce cas environ 10% du prix d'achat) donc la commune peut commencer les travaux dès la signature de l'acte.

Georges DIONNET précise que la toiture est en mauvais état, Fabien JAMME ajoute que de nombreux travaux seront à réaliser.

Fabien JAMME suggère de faire estimer également tous les autres travaux à prévoir dans le bâtiment. Madame le Maire rappelle qu'une DETR est envisageable pour l'achat uniquement si des travaux sont également prévus dans le bâtiment (à hauteur de 40% pour un projet économique), d'autres subventions peuvent aussi être sollicitées en fonction de la ou les activités installée(s). Fabien JAMME souligne que l'emplacement et le caractère du bâtiment justifient qu'il soit remis en état et valorisé par la commune. Françoise SIMON précise que, malgré son intérêt patrimonial, le bâtiment n'est pas classé. Fabien JAMME souligne que, outre la possibilité d'installation de boutiques au rez-de-chaussée, il sera envisageable d'aménager des logements à louer ; ou un gîte d'étape suggère Françoise SIMON.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal, donne son accord pour la signature de cet avenant.

3 – Demande de subvention AFM Téléthon

Madame le Maire rappelle que, généralement, la commune n'accorde pas de subvention puisqu'elle met à disposition gracieuse du matériel pour l'organisation de l'évènement du Téléthon- ce qui permet de récolter des fonds.

Le Conseil Municipal décide de maintenir cette aide matérielle et logistique et de ne pas accorder par ce fait de subvention.

4 – Convention Programme « Petites villes de demain » Mise en œuvre d'une ingénierie d'animation mutualisée sur le territoire des communautés de communes Creuse Confluence et Marche Combraille en Aquitaine

Madame le Maire rappelle :

- la délibération n° 2018 – 42 en date du 11 Juillet 2018 portant adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse – Mise en place d'un Centre d'Instruction Mutualisé des actes d'urbanisme
- la délibération n° 2021–18 en date du 22 mars 2021 portant signature de la convention « Petites Villes de Demain »
- la délibération n° 2022–13 en date du 28 Mars 2022 portant signature d'une convention avec l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse pour la mise en œuvre d'une ingénierie d'animation mutualisée sur la commune d'Auzances dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »

L'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse propose la signature d'une nouvelle convention pour formaliser les engagements de l'Agence, de l'EPCI et de la commune d'Auzances, tels que présentés lors de l'Assemblée Générale de l'Agence du 29 Juin dernier, notamment :

- l'Etat participe à hauteur de 75 %, le Département 12,50 % et la participation des 19 communes et EPCI représentera aussi 12,50 % de l'enveloppe prévisionnelle des charges de ressources humaines afférentes aux chefs de projet de l'équipe mutualisée mobilisée par l'Agence. Cette dernière représente au maximum 6 316 € pour chaque commune, pour les 32 derniers mois du programme.

Formule de calcul pour la participation de la commune d'Auzances : ((somme des montants des salaires chargés des 6 chefs de projets x 12, 50 %) / 19) – (montant versé au titre de l'adhésion à l'Agence de 1 312 € pour Auzances en 2023).

Madame le Maire rappelle que cela n'a pour l'instant coûté que l'adhésion que la commune payait déjà puisqu'elle dépend du CIM pour l'urbanisme.

La durée de cette convention est alignée sur celle du programme « Petites Villes de Demain ».

Le programme établi par la commune reprend les différents projets prévus par l'équipe municipale, notamment en matière de travaux. 5 secteurs d'intervention ont été déterminés pour Auzances : « Coux », le centre bourg, la friche industrielle Parrot, le secteur collègue – maison de santé – commerces, la gare. Des actions sont projetées sur chacun de ces secteurs.

Françoise SIMON fait part du nouveau concept « village d'avenir » qui est en train d'être mis en place parallèlement à celui des « petites villes de demain ».

Le travail pour l'ORT (opération de revitalisation du territoire) est en cours. Pour Auzances, il reste à réaliser les fiches actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour la signature de cette convention.

5 – Dossier DETR 2024 – dossiers supérieurs à 100 000 euros « Rénovation énergétique de la salle omnisports de l'Espace André Venuat »

Madame le Maire rappelle le dernier plan de financement approuvé par la décision n° 2023-07 en date du 24.05.2023, portant demande de subvention au titre du FEDER : Axe 2 - une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique - 2.1 – Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (déposé – en attente de réponse), pour la rénovation énergétique de la salle omnisports et la rénovation de l'éclairage du stade de football au sein de l'Espace André Venuat :

- Rénovation énergétique de la salle omnisports	820 770, 00 € HT
- Total travaux	769 700, 00 € HT
- AMO pour APD	9 070,00 € HT
- Assistance à maîtrise d'ouvrage	30 000, 00 € HT
- Diagnostic amiante avant travaux	1 500, 00 € HT
- Contrôles Techniques	4 500, 00 € HT
- Mission SPS	3 000, 00 € HT
- Publications / Parutions	3 000, 00 € HT
- Rénovation de l'éclairage du stade	35 931, 00 € HT
- Dépenses de personnel	13 045, 22 €
Total Dépenses	869 746, 22 € HT

- Subvention sollicitée auprès de l'ANS (45,99 %) 400 000, 00 € <i>(Agence Nationale du Sport) – 48,74 % de 820 770, 00 € HT pour la rénovation énergétique de la salle omnisports</i>	
- Subvention sollicitée au titre du FEDER (34,01%) 295 796, 98 € <i>(Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux)</i>	
- Reste à la charge de la commune d'Auzances (20%) 173 949, 24 €	
Total Recettes	869 746, 22 €

Madame le Maire rappelle que l'Agence Nationale du Sport a attribué une subvention d'équipement sportif de 400 000 € pour ce projet par décision du 25.04.2023 (Plan de relance n°11940).

Madame le Maire a également déposé une demande de subvention au titre du Fonds Verts. Il y a peu d'espoir qu'elle aboutisse, de même que celle du FEDER.

C'est pourquoi, elle propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2024, en approuvant le plan de financement ci-dessous (éclairage du stade enlevé) :

- Rénovation énergétique de la salle omnisports	
- Total travaux	769 700, 00 € HT
- Mission complémentaire de maîtrise d'œuvre	30 000, 00 € HT
- Diagnostic amiante avant travaux	2 745, 00 € HT
- Contrôles Techniques	4 250.00 € HT
- Mission SPS	1 824.00 € HT
- Publications / Parutions	3 000, 00 € HT
Total Dépenses	811 519.00 € HT

- Subvention sollicitée auprès de l'ANS (49.29 %) (Agence Nationale du Sport) – 48,74 % de 820 770, 00 € HT pour la rénovation énergétique de la salle omnisports	400 000, 00 €
- Subvention sollicitée au titre de la DETR 2024 (30.71 %)	249 217.48 €
- Reste à la charge de la commune d'Auzances (20%)	162 301.52 €
<u>Total Recettes</u>	<u>811 519.00 €</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide le plan de financement et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2024 avant le 30 septembre prochain.

Une consultation pour une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre est en cours. La date limite de remise des offres est fixée au **mercredi 27 septembre 2023, 12 heures.**

6 – Validation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) d'Auzances

Par délibération n° 2022- 50 en date du 24 octobre 2022, le conseil avait souhaité nous engager dans la construction d'un Projet Educatif de Territoire et la confier au CAVL AGIR qui a déjà en charge, pour la commune, l'animation et la gestion de l'ALSH Micado.

Diverses réunions ont eu lieu, certains élus ont participé.

Madame le Maire souligne que le PEDT peut apporter une aide financière et logistique à Agir.

Françoise SIMON souligne la différence entre une garderie et un ALSH. La qualité doit être au rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide le PEDT tel que proposé par Madame le Maire.

7 – Modification du comité consultatif « Travaux/Sécurité/Accessibilité »

Par délibération n° 2020-49 en date du 28 septembre 2020 portant création de comités consultatifs, nous avons décidé d'en créer un « Travaux/Sécurité/Accessibilité » avec pour membres

Françoise SIMON, Georges DIONNET, Bastien GENDAUD, Jean-Pol GILBERT, Fabien JAMME, Christian SCARAMUCCIA, Françoise SUDI GUIRAL, Jean-Michel GREGOIRE, René GROUSSAUD, Marcel ROBBY, Jean-Michel ROUX, Rémi VERNINE, Michel PERIGAUD

Mickaël NORE souhaite intégrer ce comité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour intégrer ce nouveau participant.

8 – Décision Modificative

Lors de la séance communautaire du 26 juillet 2023 et par délibération n° 2023- 07- 26, a été actée la répartition entre l'EPCI et ses communes membres du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). La répartition dite « de droit commun » a été choisie.

Pour la commune d'Auzances, cela représente la somme de 14 466 euros (pour mémoire l'an dernier : 13 292 €).

Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Article	Montant	Article	Montant
6413 Personnel non titulaire	+ 11 500.00 €	73221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 14 466.00 €
64168 Autres emplois aidés	+ 2 000.00 €		
6218 Autre personnel extérieur	+ 966.00 €		
TOTAL DM n°1	+14 466.00 €	TOTAL DM n°1	+ 14 466.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide la décision modificative telle que proposé par Madame le Maire.

9 – Mise à disposition de la parcelle BA 34 située route de Montluçon

Romain BOURIQUET désirerait acquérir la parcelle BA 34 où il stocke des véhicules. Nous avons évoqué cette situation lors d'un précédent conseil et il serait nécessaire de régulariser cette occupation.

Fabien JAMME fait remarquer que le transformateur est installé sur cette parcelle et que, par conséquent, il sera impossible de lui vendre l'intégralité de la parcelle.

Une occupation du domaine public est forcément soumise à redevance pour cette occupation.

Une solution pourrait être de lui vendre seulement une partie de la parcelle, ceci nécessitant le passage d'un géomètre à ses frais.

Les conseillers municipaux s'interrogent sur les réseaux pouvant passer sur la parcelle.

Christine BICHON-MOREL s'interroge sur les éventuelles responsabilités de chacun (la commune et Romain BOURIQUET) concernant cette occupation.

Serge DESBOUDARD rappelle aussi que des sapins sont plantés sur cette parcelle.

Fabien JAMME suggère qu'une DICT soit sollicitée par les services techniques de la mairie pour savoir les réseaux situés sur cette parcelle.

Françoise SIMON demande à un conseiller municipal de rencontrer Romain BOURIQUET pour savoir exactement ce qu'il souhaite. Serge DESBOUDARD propose de s'en charger.

10 – Subvention exceptionnelle CAVL AGIR

Le 20 octobre 2022, la commune a demandé par mail un transfert du compteur électrique du 1^{er} étage du 51 avenue de la Gare au nom de centre d'animation de la vie locale Agir à la commune d'Auzances. Nous avons eu un accusé de cette demande pourtant ce changement n'a pas été réalisé car le CAVL Agir a reçu et acquitté les factures du 23/12/2022, du 23/02/2023 et du 13/05/2023 !!!!! et une facture de résiliation qui n'a pas été remboursée (à vérifier) ce qui fait un total qui aurait dû être à notre charge de 178.74 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide le remboursement des 178.74 € au CAVL Agir sous forme de subvention exceptionnelle.

Au sujet du logement pour lequel une convention d'occupation précaire avait été signée, Fabien JAMME informe le Conseil Municipal qu'il a été rendu vraiment très propre. Maintenant, il est nécessaire de le rénover.

11 – Prise en charge du financement d'un BAFA pour un contrat PEC (personnel périscolaire)

Delphine DESBOUDARD a été embauchée en contrat PEC (24 heures 50% pris en charge). Elle intervient à la garderie, pendant l'interclasse de midi et le matin à l'école élémentaire en aide aux enseignantes comme le faisait Morgane ALDEGUER. Bien sûr, elle remplace éventuellement tout personnel arrêté si besoin.

La condition exigée par Pôle Emploi est de lui faire passer le BAFA. Pour l'instant, en 2024, aucune formation n'est programmée en Creuse, nous en cherchons une sur la Haute Vienne car Delphine DESBOUDARD pourrait être hébergée et cela ne lui poserait pas de problèmes. Il est pour l'instant difficile de donner un coût (le premier stage en demi-pension est autour de 500 € sur divers lieux), à cela il faut rajouter les frais de déplacement.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal valide la prise en charge par la commune d'un BAFA (3 phases) pour ce personnel PEC.

Françoise SIMON rappelle le fonctionnement et le coût du personnel périscolaire mis à disposition par la communauté de communes et le souhait du Conseil Municipal d'avoir son propre personnel pour le service périscolaire afin de permettre une gestion plus simple des remplacements et une organisation du ménage facilitée dans les différents locaux communaux (notamment la salle omnisports et pendant les gros ménages d'été).

12 – Cession du Kangoo

Madame le Maire propose d'ajourner ce sujet car Jean-François CHARPENTIER, qui est intéressé par le vieux Kangoo de la commune, n'a toujours pas donné sa proposition.

Aucune promesse pour l'instant n'a été faite donc si quelqu'un connaît un potentiel acheteur, il peut toujours faire une proposition.

13 - Conventions pour les boutiques éphémères des fêtes de fin d'année

Le comité de Jumelage Auzances Rosstal a pour habitude de solliciter la mise à disposition gratuite d'une partie de l'immeuble situé 4 place du 11 novembre et appartenant à Monsieur Thierry BUSSIERE ou Monsieur Stéphane BUSSIERE, pour la mise en place d'une boutique éphémère, du 25 novembre au 31 décembre.

Serge DESBOUDARD, en tant que Président de l'Association Ensemble et Solidaires, a adressé à Madame Le Maire un courrier pour solliciter la mise à disposition gratuite d'une partie de l'immeuble situé 4 avenue de la Gare et appartenant à la SCI DFJ (Ets Dumontaux), pour la mise en place d'une boutique éphémère, du vendredi 1^{er} décembre au samedi 23 décembre 2023.

Si vous êtes favorables, comme les années passées, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires des immeubles concernés et les associations. Les dates pour les deux boutiques seront harmonisées.

Je vous rappelle que la commune d'Auzances se chargeait aussi des dépenses d'électricité et d'eau pour la période, si souhaité par les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Serge DESBOUDARD, intéressé par l'affaire, ne participe pas au vote), donne son accord pour la signature des conventions avec les différentes parties dans les mêmes conditions que les années précédentes.

14- Conventions pour pose de plaques patrimoniales

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 2021 –10 en date du 1^{er} février 2021 portant approbation du projet de mise en valeur du patrimoine auzançais : signalétique. La commune avait déposé une demande de subvention au titre du programme Leader Combraille en Marche et au titre du contrat de dynamisation et de cohésion 2018-2021 pour la pose de pupitres et de plaques expliquant le patrimoine auzançais avec l'aide d'un graphiste David ROUX. Ce dossier avait été accepté et le comité a travaillé sous l'expertise de notre collègue Françoise SUDI GUIRAL. Tout est maintenant terminé ; les 13 pupitres sont installés dans la ville et nombre de nos concitoyens apprécient cette initiative. Il ne reste plus qu'à placer les 12 plaques sur les façades des bâtiments remarquables. Il est donc nécessaire de conventionner avec les 7 propriétaires de certains de ces bâtiments :

Monsieur PEROL Jean-Philippe

Oxygène 4

Madame CHAPELLE Marie-Augustine épouse BUSSIÈRE ou ses héritiers Monsieur BUSSIÈRE Thierry

Madame CURTIS Mary épouse INNES

Monsieur DURAND Marcel ou Mme BOUDIN Emilie épouse DURAND

Monsieur BALLET Jean-François

Monsieur et Madame TIXIER Henri

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer les conventions avec chacun d'entre eux, étant précisé qu'à la convention, la photocopie de la plaque concernée et le relevé de propriété du compte seront joints.

15 - Signature d'une convention temporaire d'occupation du domaine public avec branchement sur compteur « Sirène des Pompiers » du Champ de Foire avec Madame Marie-Laure BERSOL

Par délibération n° 2022 – 63 en date du 5 Décembre 2022, il a été accepté une convention temporaire d'occupation du domaine public avec branchement sur compteur « Sirène des Pompiers » du Champ de Foire avec Madame Marie-Laure BERSOL. Voilà les termes de cette délibération :

« Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Marie-Laure PINTON. Cette dernière vit depuis plusieurs mois dans un camping-car sur la commune d'Auzances. Elle y travaille et ses enfants sont scolarisés à l'école communale. Elle est souvent stationnée sur la Place du Champ de Foire, mais peut aussi se trouver sur d'autres emplacements publics de la ville. Madame le Maire précise aussi au Conseil Municipal que Madame PINTON a déposé une demande de domiciliation à la mairie d'Auzances qu'elle a acceptée le 28 Septembre 2022. La saison hivernale étant commencée et le froid bien installé, il devient urgent pour elle de disposer d'un branchement électrique pour pouvoir avoir du chauffage. Elle sollicite la commune d'Auzances pour une autorisation temporaire de stationnement sur la place du Champ de Foire et de branchement sur le compteur « Sirène des Pompiers » (PDL :17228654094516). Elle indique aussi accepter de rembourser ses consommations d'électricité à la commune, au vu des relevés de compteurs réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, et considérant le caractère urgent de cette demande, compte tenu de la saison hivernale :

- *Décide de répondre favorablement à la demande de Madame Marie-Laure PINTON, pour une occupation temporaire du domaine public sur la place du Champ de foire, pour le stationnement de son camping-car,*
- *Accepte que Madame Marie-Laure PINTON branche son camping-car sur le compteur « Sirène des Pompiers » (PDL :17228654094516) pour pouvoir avoir du chauffage pendant la saison hivernale, et que cette dernière rembourse ses consommations d'électricité à la commune d'Auzances, au vu des*

relevés de compteur réalisés, sur la même fréquence que la réception des factures d'électricité correspondantes par la commune d'Auzances,

- *Autorise Madame le Maire à signer la convention temporaire d'occupation du domaine public, sous les conditions précitées, pour une date de départ à définir avec Madame Marie-Laure PINTON, et jusqu'au 30 avril 2023 maximum,*
- *Autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier. »*

Madame Marie-Laure BERSOL réitère sa demande pour cette année scolaire. Madame le Maire rappelle que cette convention était temporaire mais que cela n'a posé aucun souci à qui que ce soit et que l'attitude de Madame BERSOL a été fort correcte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer pour une nouvelle année la convention avec Madame Marie-Laure BERSOL, étant ici exposé que Mme BERSOL a deux enfants scolarisés l'un au collège, l'autre à l'école élémentaire et qu'elle travaille toujours à l'école.

Madame le Maire rappelle néanmoins que cette autorisation est temporaire...

QUESTIONS DIVERSES

- Françoise SIMON signale que Jean-Claude CHABOT a signalé son conflit de voisinage avec Cyrille RIGAUD. Elle rappelle qu'un bail est signé avec Isabelle RIGAUD et non Cyrille et que l'autre bail devrait être revu.
- Jean-Claude SZCEPANSKI recherche un local gracieux pour stocker les affaires de son frère qui vient de décéder. Pas de local disponible à la mairie.
- Françoise SIMON signale qu'un vol a eu lieu ce week-end au carré des artisans (remorque double essieu de Thomas TERNAT). Françoise SIMON pense qu'il serait nécessaire de sécuriser les lieux (caméras ou autres...) car ils sont isolés.
- Local pour l'opticien
Monsieur THORE, Directeur de « l'atelier des opticiens », souhaiterait agrandir son local d'optique et même créer un local « audioprothésiste » (120-130 m²) que ce soit en location, en achat ou en construction.
Georges DIONNET suggère un terrain de chez COLOMBIER derrière la « Croix de l'arbre » : cela semble trop loin du centre bourg et surtout des commerces.

Françoise SIMON a également sollicité Rémi VERNINE, propriétaire de leurs locaux actuels, pour agrandir éventuellement dans les garages attenants. Les conseillers municipaux font remarquer que la locataire du logement du 1^{er} étage utilise ce garage.

Christian SCARAMUCCIA pense au 1^{er} étage de la brasserie.

Christine BICHON-MOREL souligne que le stationnement est important pour ce type d'activité.

Serge DESBOUDARD évoque le local de chez BLANC, mais il ne convient pas à Monsieur THORE.

Fabien JAMME se demande si la maison BUSSIERE avenue de la gare serait de nouveau en vente mais des travaux importants sont nécessaires.

Françoise SIMON précise aussi que le local en ruine, route de Montluçon, en face du magasin actuel pourrait être acquis par la commune puis abattu. Cela ferait un agréable espace de stationnement. Georges DIONNET met en garde sur le coût important des travaux à envisager. Leilha BERTHON fait remarquer qu'actuellement construire du neuf peut coûter moins cher que rénover de l'ancien. Elle souligne aussi que la circulation avenue de la gare n'est pas toujours évidente en raison des voitures garées des deux côtés de la route au niveau des établissements

DUMONTAUX. Pourtant, des travaux pour un parking privé avaient dit être prévus... c'était la raison du refus de rue en sens unique.

- Annonce : Concert professeur de piano à la bibliothèque ; vendredi 22 mars 2024 à 19 heures. Madame le Maire a accepté la proposition.

- Situation de Micado

Madame le Maire fait part d'un message d'Agir signalant que l'ALSH Micado est souvent complet cette année et doit refuser des enfants notamment chez les 3/6 ans (8 places actuellement pour enfants de 3 à 6 ans). Pour accueillir 12 enfants de cet âge il faudrait recruter un animateur supplémentaire et du matériel supplémentaire (exemple : lits pour la sieste).

L'ALSH est déjà complet pour les vacances de Toussaint.

Après signature du PEDT, le taux d'encadrement ne sera plus de 1 animateur pour 8 mais 1 animateur pour 10. Madame le Maire explique qu'il va donc falloir réfléchir à comment gérer cette situation : création de nouvelles places ? aménagements nécessaires ? Sachant que l'accueil de loisirs devra prochainement être installé à « Coux », Caroline LE CORRE se demande s'il ne serait pas possible d'obtenir des dérogations en attendant.

Christine BICHON-MOREL s'interroge sur l'évolution de leurs difficultés de recrutement.

Françoise SIMON note que Mérinchal et Flayat sont en train d'organiser un accueil de loisirs et que Mérinchal a eu des soucis de recrutement.

Christine BICHON-MOREL s'occupera d'approfondir ce dossier, elle demandera notamment l'origine géographique des enfants accueillis.

Françoise SIMON prendra contact avec Rémi AUDOT, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.

- Restauration chapelle Sainte Anne : contrat pour un compteur forain
Un compteur forain a été installé pour les travaux de restauration de la chapelle Sainte Anne car l'utilisation du groupe électrogène revenait très cher en carburant.

- EC3 plate-forme satellite

Françoise SIMON fait part de son entretien à ce sujet avec Marc TROCELLIER. Le projet avance.

- Branchement eau pour local Jérôme BONNEL : proposition Suez

Fabien JAMME présente le projet d'alimentation en eau potable du bâtiment. Sachant que le passage a été classé comme voirie communale, le souhait était d'installer une canalisation tout le long afin de pouvoir ensuite alimenter au cas par cas chaque éventuel occupant des locaux. Suez n'est pas d'accord pour cela. Suez propose donc une alimentation via le terrain de la laiterie (supposant des conventions à établir), pour une somme d'environ 2 700.00 €. Fabien JAMME propose donc une troisième solution : un raccordement sur le compteur du grand bâtiment, avec création de la tranchée nécessaire et avec l'installation d'un sous-compteur pour Jérôme BONNEL. La troisième solution semble être beaucoup moins onéreuse et surtout ne pas transiter par la laiterie.

Fabien JAMME informe le Conseil Municipal que Madame MATT a sollicité une éventuelle installation pour du stockage, mais Jérôme BONNEL le souhaiterait également pour ses livraisons. Finalement les deux activités pourraient être installées dans les locaux. Des devis vont être réalisés.

Caroline LE CORRE demande ce qu'il restera de disponible dans la friche industrielle Parrot. L'ancienne chambre froide serait disponible sans travaux préalables. Il serait nécessaire toutefois de trouver rapidement un charpentier afin d'avoir un devis pour réparer le trou dans la toiture.

Françoise SIMON fait part d'un projet économique à l'étude avec la communauté de communes dans le grand bâtiment de l'ancienne SIA au quartier de l'étang (130 mètres de long * 60 mètres de large) : accueil sur environ 1 500 m² d'une entreprise locale (15 employés) en désaccord avec son

propriétaire actuel. Ce bâtiment fait aussi l'objet d'un projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture (environ 500 000 € de dépenses). Fabien JAMME souligne que le désamiantage est la grosse difficulté des travaux sur ce bâtiment.

- DETR 2024 Sivom : que demander ?

Françoise SIMON fait le point sur les travaux du SIVOM (DETR 2022 et 2023) avec les conseillers :

- o Chemin de Coux non fait, la route du Monsenergue non plus (DETR 2022)
- o Le chemin des Roses non fait, la rue de la Noisette non plus (DETR 2023)

Pierre ROUGERON a donné plusieurs idées :

- o Enrobé de la boucherie à la pharmacie,
- o La fin de la route de Lachaud,
- o La rue du Maréchal Leclerc (petite partie derrière l'ancien local AGIR),
- o Le quartier du bas : la rue Fourot (attention travaux souterrains à venir)

Françoise SIMON demande à la commission des travaux de se réunir à ce sujet. Attention, il faut un chiffrage pour mi-novembre.

Françoise SIMON s'interroge sur la possibilité de déposer un dossier pour la création de trottoirs.

Marie-Claude BOUGNOUX demande s'il ne serait pas possible de réparer le trou avenue de la Gare en face du Crédit Agricole. Georges DIONNET répond qu'il n'y a pas tellement de possibilités et rappelle que le trou est une malfaçon d'origine non reprise par la Colas.

- Espace vert carrefour avenue de la Gare, rue du Maréchal Leclerc (ancien local Agir)
La haie de tuyas a été enlevée. Les services techniques ont demandé s'ils devaient planter autre chose. Néanmoins, cet espace pourrait aussi être une petite annexe extérieure pour les logements communaux du bâtiment. Françoise SIMON demande à Chrystelle VAXIVIERE qui s'occupe du fleurissement, d'aller sur les lieux pour évaluer les besoins.
- Sacs pour colis de Noël
Françoise SIMON présente des devis pour des sacs différents de ceux achetés habituellement (type sac de courses) : des sacs en coton ou en jute, de différentes tailles. Christine BICHON-MOREL suggère de privilégier ceux qui auraient des « fonds » pour tenir les produits offerts dedans lors de la distribution.
Françoise SIMON demande qu'une réunion soit organisée pour programmer ces colis de Noël. Leilha BERTHON propose de s'en occuper. Marie-Claude BOUGNOUX demande que la commande à la pharmacie, si elle a lieu, soit faite le plus tôt possible,
- Prévoir diverses réunions : comité travaux (DETR Sivom (voirie))/ comité solidarité (colis de Noël)/ comité culture (organisation saison culturelle 2024)
- Françoise SIMON demande à Caroline LE CORRE de bien vouloir s'occuper de prévoir une commission culture avec l'association « Lire à Auzances » pour prévoir la saison culturelle de l'année prochaine 2024.
- Une nouvelle centenaire à Auzances : Mme MALAURE va avoir 100 ans le mardi 3 octobre.
Françoise SIMON organisera avec sa fille Mireille RAYNAUD une petite visite avec cadeaux (champagne, gâteaux, bouquet de fleurs) pour l'après-midi.
- Problème : fermeture de la dernière presse sur Auzances : projet éventuel
Françoise SUDI GUIRAL, excusée à cette réunion, a demandé à Madame le Maire que ce point soit évoqué lors du conseil. C'est une perte énorme pour notre territoire : la presse écrite est un espace

de liberté, une manière différente et riche d'appréhender l'actualité. Sa pluralité est essentielle pour tout territoire.

En effet, depuis une dizaine de jours, Intermarché a fermé son rayon presse (mis à part « La Montagne ») faute du retour financier dont il devrait bénéficier.

La bar « Haut cœur d'Auzances » propose quelques magazines, mais très peu.

Françoise SIMON a rencontré un porteur de projets qui souhaiterait ouvrir un local de presse, le problème est la rentabilité... il est nécessaire qu'un espace « presse » soit associé à un espace plus lucratif. L'idée du porteur de projet serait le local de chez DUMERY, place du marché. Les conseillers municipaux suggèrent de jumeler cette vente avec, peut-être, la vente de jeux....

- RV avec Patrick ROUX : billard salle du ping-pong ?

Patrick ROUX souhaiterait relancer l'association « billard », et que la commune en achète un (à des particuliers au « Replas » pour 700.00 €) mais il recherche un local pour l'installer. Françoise SIMON lui a proposé la salle de ping-pong (non utilisée actuellement) sachant que le nombre de personnes maximum autorisé s'élève à 10-15 pour des raisons de sécurité.

Fabien JAMME rappelle que l'étage est limité à 19 personnes maximum (avec la salle de danse).

L'association devrait alors être reconstituée et souscrire une assurance. Le jeu de billard pourrait être couplé au jeu d'échecs ou de cartes.

Les élus s'interrogent sur le poids du billard, par rapport au plancher de la salle.

Fabien JAMME met en garde sur la gestion du chauffage dans cette salle qui n'était pas utilisée jusqu'alors. Françoise SIMON et Serge DESBOUDARD rappellent qu'il est géré par la commune (programmation).

- Devis dératization

Coût Ecolab 2 658.01 € en 2022 pour un contrat de 6 passages annuels non respecté

Farago : 1 007.76 € TTC annuels (dont 153.36 € TTC uniquement la première année) pour 4 interventions avec interventions possibles dans les égouts

Riffaud : 1 1607.71 € TTC annuels (dont 178.80 € TTC uniquement la première année) sans possibilité d'intervention sur les égouts

Mais avec des interventions sur l'ensemble de la guinguette et des bâtiments de « Coux »

Le Conseil Municipal choisit de retenir Farago : coût et intervention ponctuelle, si demande, sur les égouts.

- Travaux eaux pluviales du collège

Gérard GUYONNET, Président de la communauté de communes, a informé, ce jour à 16 h, Madame le Maire que la part de la commune ne serait finalement subventionnée qu'à 20% alors qu'il était prévu que la DETR soit attribuée à la commune à hauteur de 40%. Il est à noter que les travaux doivent commencer fin octobre.

Madame le Maire a revu le plan de financement avec le service assainissement de la communauté de communes pour comprendre ce problème. Elle a convenu de prendre un rendez-vous avec le Sous-Préfet et le Président de la communauté de communes pour revoir ce dossier. Madame le Maire a d'ores et déjà averti la communauté de communes que la dépense était inscrite pour 48 600.00 € au budget de la commune et qu'il est à ce jour, hors de question, que l'autofinancement communal s'élève finalement à 68 000.00 €. Une décision modificative serait premièrement nécessaire. Comme la subvention est insuffisante, les travaux seront repoussés car une nouvelle demande de subvention serait alors nécessaire.

En effet, l'agence de l'eau intervient uniquement pour les eaux usées. La DETR est alors mise sur les eaux pluviales. Le service assainissement a mis les subventions sur l'ensemble du projet.

Le Conseil est favorable à sa prise de position et refuse de payer 20 000 € de plus.

- Demande de la maternelle pour distribuer du jus de fruits à la place du lait pour la collation du matin. Madame le Maire s'est renseignée, le coût serait double (pour du jus de fruits type du Chauchet, pas du jus de fruits industriel). De ce fait, cette demande sera mise en attente. Le budget du périscolaire sera abordé aux conseils d'écoles.
- Marie-Claude BOUGNOUX rappelle la journée « mycologie » dimanche à Auzances. Elle sollicite des idées d'endroits où on peut aller pour ramasser des champignons et divers matériels d'exposition.

Séance levée : 22 heures 05

Le Maire,
Françoise SIMON

Le secrétaire de séance,
Leilha BERTHON